



Tension sur les carburants : Pour un soutien aux personnels !



En ce mois d'octobre, les collègues utilisant un mode de transport individuel pour se rendre au travail rencontrent de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner en carburants. La cause est double :

- augmentation non planifiée de la demande suite aux mesures budgétaires gouvernementales ;
- raréfaction de l'offre par la mobilisation des salariés du secteur.



Subvention étatique des prix : sans cadrage aux frontières !?

Depuis plusieurs mois, le gouvernement applique une politique de subvention des prix des carburants, sans considération pour la nationalité des acheteurs à la pompe.

De fait, cela amène nombre d'automobilistes frontaliers (belges, luxembourgeois...) à franchir la frontière pour s'approvisionner à moindre prix dans les stations services françaises !



Mobilisation dans les raffineries : pour un réel partage des richesses !

Depuis plusieurs semaines, une mobilisation des personnels des raffineries françaises est en cours au sein du groupe *TotalEnergies*, l'entreprise nationale du secteur.

Il s'agit en effet d'obtenir une bien plus juste répartition de la valeur ajoutée, alors que les bénéfices atteignent des records. Notamment via une indexation des salaires sur l'inflation !

Pour SOLIDAIRES Douanes, leur combat est aussi légitime que les nôtres', et la Direction de l'entreprise porte une lourde responsabilité en refusant de donner droit aux revendications !

16 000 € !

C'est, en 2022, la somme mensuelle qu'aurait reçu chaque salarié de TotalEnergies si les bénéfices avaient été répartis également entre les membres de l'entreprise ! Soit 100 000 € sur 1 semestre !

De l'argent il y en a ! Sachant que les salariés ne revendiquent même pas un 10^{ème} de cette somme !

Détails :

- Nombre de salariés *TotalEnergies* dans le monde : 105 000 ;
- Bénéfice net 1^{er} semestre 2022² : 10 600 000 000 € (10,6 M^{ds} €) ;
- Calcul : 10 600 000 000 / 105 000 / 6 (mois) = 16825 €/mois



Impossibilité de se déplacer : Les personnels ne sont pas responsables !

Dans le contexte actuel de pénurie de carburant qui s'amplifie fortement, **SOLIDAIRES Douanes saisit les autorités** ! En effet, malgré leurs efforts, nombre de nos collègues ne pourront s'approvisionner et in fine se rendre au travail. **SOLIDAIRES Douanes** demande :

- Auprès de la « haute » administration des Douanes et Droits indirects : l'octroi d'autorisations exceptionnelles d'absence (AEA), dispositif éprouvé et appliqué lors d'événements climatiques imprévus ou exceptionnels, ou encore lors des confinements.
- Plus largement, notamment auprès des Conseils régionaux : le déblocage par la DG de la prise en charge intégrale des frais domicile-travail en transports en commun. Les personnels douaniers, ainsi que l'ensemble des actifs assumant un service public indispensable (identifiés comme professions de « 1^{ère} et 2^{ème} ligne » lors de la crise sanitaire) doivent être reconnus en tant que tels !

Paris, le mardi 11 octobre 2022

1 Pour rappel, il faudrait augmenter le point d'indice des fonctionnaires de 25% pour rattraper le niveau de vie en vigueur au début des années 2000, voir ici : <http://www.solidaires-douanes.org/Mobilisation-salaires>

2 Source : https://totalenergies.com/system/files/documents/2022-07/2T22_Resultats.pdf



Annexe : grille de rémunération dans les industries pétrolières (barème 2022)³



Les Collines de l'Arche
Immeuble OPÉRA C
76, route de la Demi-Lune
92800 Puteaux
Tél. +33 (0)1 47 44 11 50
www.ufip.fr

Barème des appointements mensuels minima applicables au 1er janvier 2022 - base 35 h

point mensuel de base : 9,2360 €
point de majoration conventionnelle : 0,2329 €
point de surmajoration conventionnelle : 2,7770 €

	COEFFICIENT	MINIMUM HIERARCHIQUE	MAJORATION CONVENTIONNELLE	SURMAJORATION CONVENTIONNELLE	SALAIRE MENSUEL MINIMUM
	130	pour mémoire	p.m.	p.m.	p.m.
	140	1 293,04	172,35	208,28	1 673,67
Ouvriers	150	1 385,40	170,02	180,51	1 735,93
(Coef 130 à 200)	160	1 477,76	167,69	152,74	1 798,19
	170	1 570,12	165,36	124,97	1 860,45
	185	1 708,66	161,87	83,31	1 953,84
	200	1 847,20	158,38	41,66	2 047,24
	215	1 985,74	154,88		2 140,62
Techniciens et agents de maîtrise	230	2 124,28	151,39		2 275,67
(coef 215 à 340)	250	2 309,00	146,73		2 455,73
	270	2 493,72	142,07		2 635,79
	290	2 678,44	137,42		2 815,86
	310	2 863,16	132,76		2 995,92
	315	2 909,34	131,59		3 040,93
	340	3 140,24	125,77		3 266,01
Ingénieurs et cadres	370	3 417,32	118,78		3 536,10
(coef 290 à 560)	380	3 509,68	116,45		3 626,13
	385	3 555,86	115,29		3 671,15
	400	3 694,40	111,80		3 806,20
	420	3 879,12	107,14		3 986,26
	435	4 017,66	103,65		4 121,31
	440	4 063,84	102,48		4 166,32
	450	4 156,20	100,15		4 256,35
	460	4 248,56	97,82		4 346,38
	470	4 340,92	95,49		4 436,41
	490	4 525,64	90,84		4 616,48
	510	4 710,36	86,18		4 796,54
	530	4 895,08	81,52		4 976,60
	550	5 079,80	76,86		5 156,66
	560	5 172,16	74,53		5 246,69
Cadres dirigeants	660	6 095,76	51,24		6 147,00
	770	7 111,72	25,62		7 137,34
	880	8 127,68	0,00		8 127,68

En brut !

minimum hiérarchique : coefficient X point mensuel de base
majoration conventionnelle : (880 - coefficient) X point de majoration conventionnelle
surmajoration conventionnelle : (215 - coefficient) X point de surmajoration conventionnelle

Autres éléments applicables au 1er janvier 2022 :

Indemnité de panier : nuit : 13,71 €
jour : 6,86 €
RMAG (rémunération minimale annuelle garantie) : 20 800 €

PDG : 492 000 €/mois
(5,6 millions €/an !)
(+52% entre 2021 et 2022 !)

³ Source : Union française des industries pétrolières (UFIP).

Barème disponible ici : https://www.energiesetmobilites.fr/uploads/pdf/Minima_UFIP_1.1.22.pdf

